

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 20 h 30, les membres en exercice du Conseil municipal de la commune se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée le 24 janvier, par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Genre	Prénom	Nom	P (présent) A (absent) POUV (à donner pouvoir)
Monsieur	David	LAZARUS	P
Madame	Marie-France	SERRA	P
Monsieur	Patrice	GOUIN	P
Madame	Doriane	FRAYER	P
Monsieur	Marc	VIRION	P
Madame	Laurence	LANNOY	POUV à Guillaume NICASTRO
Monsieur	Rafaël	DA SILVA	P
Madame	Maud	MATHONAT	P
Monsieur	Guillaume	NICASTRO	P
Madame	Viviane	AKAKPOVI	P
Monsieur	Michel	FRANCAIX	P
Madame	Nathalie	SABOT	A
Monsieur	Gilles	MENAT	P
Madame	Corine	SOMVILLE	P
Monsieur	Pascal	GASNOT	P
Madame	Mélany	LECOMTE	P

Monsieur	Jacques	BLOND	P
Madame	Stéphanie	DORET	POUV à Marie-France SERRA
Monsieur	Philippe	MUNOS	P
Madame	Danièle	BLAS	P
Monsieur	Pascal	MARTIN	POUV à Rafael DA SILVA
Madame	Françoise	GALLOU	A
Monsieur	Jean-Michel	MILLIEN	P
Madame	Maryse	URIOT	P
Monsieur	Salah	ZAOUI	POUV à Patrice GOUIN
Madame	Sylvie	QUENETTE	POUV à Doriane FRAYER
Madame	Salima	MERLEAU	POUV à Marc VIRION
Monsieur	Kévin	POTET	P
Madame	Fabienne	BIZERAY	P
Monsieur	Thibaut	COLLAS	P
Monsieur	Maxime	BRETIN	P
Madame	Isabelle	FERREIRA	A
Monsieur	Christian	HOUPIN	A

Présents :	23
Absents :	4
Pouvoir :	6
Votants :	29

quorum : 17

Ordre du jour	Objet de la décision	Vote
1	Demande d'intervention et délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier local des Territoires Oise et Aisne (EPFLO) portant sur un bien cadastré section AE n°187, sis 28 rue St Aubin	Adopté - 25 voix POUR / 3 CONTRE (POTET, BIZERAY, BRETIN) / 1 ABSTENTION (COLLAS)
2	Remboursements de dégradations au « Local jeunes »	Adopté - UNANIMITE
3	Réfection du terrain de football synthétique du Stade des Marais - Demandes de subventions au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) auprès de la Fédération française de football et auprès du Conseil départemental de l'Oise	Adopté - UNANIMITE